

Symphonie Pass et Mélodie Pass

Pour bénéficier des tickets de transport Symphonie –pass et Mélodie-pass :

- Il faut être âgé de 65 ans et plus
- Ne pas être imposable sur le revenu (mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable sur le revenu »).

Se présenter en Mairie avec une photo d'identité et l'avis de non imposition.